



**SEANCE DU JEUDI 30 JUIN 2016**

**NATURE OCÉANE**  
40530 - LANDES

Email : [mairie@ville-labenne.fr](mailto:mairie@ville-labenne.fr)

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : [www.ville-labenne.fr](http://www.ville-labenne.fr)

L'an deux mille seize, le jeudi 30 Juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

**Etaient présents** : tous les membres à l'exception de MAIS Jean-Michel, BRUNET Chantal qui ont donné pouvoir respectivement à DELPUECH Jean-Luc, PAYEN Jean Claude.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Chantal RONDET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire évoque les décisions prises par lui en vertu des délégations que lui a confiées le Conseil Municipal. L'une concerne la cession des six mobilhomes usagés qui servaient par le passé de gendarmerie saisonnière pour un total de 6 000 € HT, enlèvement compris.

L'autre concerne le marché public pour la fourniture et l'entretien du patrimoine des photocopieurs de la mairie.



**2016-06-30-1/39 - TAXE DE SEJOUR 2017**

Monsieur le Maire présente les tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2017 qui sont reconduits à l'identique. En revanche, le conseil inclut dorénavant dans les loueurs assujettis les sites de mise en relation de particuliers à particuliers par internet.

**Unanimité.**

Arrivée de Bodart Maïder.

**2016-06-30-2/40 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PROMOTION TOURISTIQUE » ET OPPOSITION A L'INTERCOMMUNALISATION DE LA TAXE DE SEJOUR**

La loi NOTRe du mois d'août 2015 a prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2017 le transfert aux communautés de communes de la promotion touristique et donc de la création et gestion des offices de tourisme. Suivant les options que prendra la communauté de communes MACS, il serait possible que la collecte et le produit de la taxe de séjour soient transférés aussi de plein droit en cas de création d'un établissement de coopération intercommunale sauf à ce que les communes membres s'y opposent.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal affirment leur volonté de conserver la taxe de séjour sous forme de recette communale et s'opposent à tout transfert vers la Communauté de Communes en cas de création d'un EPCI.

**Unanimité.**

### **2016-06-30-3/41 - MISE EN PLACE DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)**

Monsieur le Maire expose la difficulté de réglementer le dispositif des enseignes commerciales qui se développent le long des voies ouvertes à la circulation. Par ailleurs, dans un contexte économique délicat pour les collectivités, l'Etat prévoit la possibilité de taxer toutes les enseignes. Il est proposé de n'appliquer la taxation que pour les commerces dont la surface totale des enseignes excède 7 m<sup>2</sup>.

M. Payen fait remarquer que la taxe va atteindre les commerçants et pas forcément les publicitaires qui avec leurs panneaux 4 par 3 pourraient échapper à la taxe.

**POUR : 22**

**CONTRE : 5** (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Brunet Chantal, Bodart Maïder, Vanier Jean-Marie)

Arrivée de Bellocq Aurélien.

### **2016-06-30-4/42 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EQUIPEMENT DE MATERIEL EVITANT L'USAGE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

Véronique Brevet expose que le service Espaces Verts de la commune a déjà commencé à ne plus utiliser de produits chimiques, désherbants ou pesticides. Le travail « à la binette » étant peu efficace eu égard à l'étendue des surfaces concernées, un équipement spécifique est nécessaire (désherbage mécanique par pression, grilleur ou décapage...).

Le conseil sollicite les financements auprès de l'Agence du Bassin (70% du HT) et du Conseil Départemental (10%).

**Unanimité**

### **2016-06-30-5/43 - CESSION DE PARCELLES AVENUE DU GENERAL DE GAULLE**

La commune possède une parcelle située Av. du Général de Gaulle (AL65, et AL 67 pour une contenance de 942 m<sup>2</sup>) et a été sollicitée par un médecin qui projette la construction d'un centre de radiologie et d'analyses médicales, doté d'un IRM et de scanners.

Le projet médical présenté est étayé et a été soumis à l'agrément de l'Agence Régionale de Santé. Cet équipement permettra, outre la création d'emplois, de disposer d'un équipement de pointe au centre-ville de Labenne qui apportera une réelle plus-value aux labennais.

Le prix proposé est de 235 500 euros.

**Unanimité.**

### **2016-06-30-6/44 - ECHANGES DE TERRAIN IHM/COMMUNE DE LABENNE**

Monsieur le Maire expose que la conjugaison de plusieurs éléments l'a emmené à proposer au conseil municipal l'échange d'une parcelle communale (environ 1 300 m<sup>2</sup>) à l'ouest de l'I.H.M avec une partie de la propriété de l'I.H.M (côté Est pour environ 1 100 m<sup>2</sup>) :

- D'une part, la possibilité de désenclaver une parcelle communale de 4 hectares au sud de l'I.H.M,
- D'autre part la possibilité de résoudre les difficultés que rencontre cet établissement dans la gestion de ses accès de véhicules, la sortie à travers la piste cyclable et un manque évident de places de stationnement,
- Et enfin, de projeter, dans le cadre d'un partenariat avec l'institut de gériatrie, l'aménagement d'unité « d'Hôpital hors les murs ».

Ce type de structures obtient aujourd'hui des financements de la part des partenaires publics et répond aussi à une volonté de maintien à domicile des personnes âgées dépendantes dans des conditions optimum.

M. Payen demande si la piste cyclable sera protégée. Monsieur le Maire répond par l'affirmative, à l'intersection de la nouvelle entrée la piste sera déviée et sécurisée.

**Unanimité.**

#### **2016-06-30-7/45 - AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN AU LOTISSEMENT ESTELE**

Le conseil municipal autorise des particuliers à revendre leur habitation édifée sur un terrain issu d'un lotissement municipal, suite à leur séparation.

**Unanimité.**

#### **2016-06-30-8/46 - SERVITUDE DE PASSAGE RUE DE CLARON: BARRERE/COMMUNE**

Les conseillers municipaux approuvent la convention organisant les servitudes de passage d'une canalisation, ouvrage public, pour l'ancien lotissement Dominette.

**Unanimité.**

#### **2016-06-30-9/47 - ACQUISITION PARCELLES CONSORTS LIVRAN/DELAVOYE, RUE DE TOULET**

Le conseil municipal approuve l'acquisition gracieuse d'une partie de la parcelle cadastrée B 1171 pour une superficie de 845 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts Livran/Delavoie. Cette parcelle correspond à une partie de la rue de Toulet ouverte à la circulation publique mais jusqu'alors encore propriété privée des riverains.

**POUR : 22**

**CONTRE : 5** (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Brunet Chantal, Bodart Maïder, Vanier Jean-Marie)

#### **2016-06-30-10/48 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PLUI**

Monsieur le Maire rappelle que la loi a prévu le transfert de la compétence PLU au profit des communautés de communes. Dans un esprit de mutualisation des ressources humaines, des agents communaux des communes membres ont été invités à rejoindre MACS.

Dans le cas de Labenne, il s'agit de Monsieur Philippe Fabre qui sera mis à disposition de MACS sur la base de 40% d'un temps complet.

Une convention règle le contenu de la mise à disposition et du remboursement des salaires et charges de MACS à la commune.

**Unanimité.**

#### **2016-06-30-11/49 - CONVENTION CADRE DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX HORS COMPETENCE REALISES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le conseil municipal approuve la convention cadre qui autorise la Communauté de Communes MACS à accomplir des travaux ne relevant pas de sa compétence (pluvial, relèvement d'ouvrages communaux, etc...) dans le cadre de sa compétence générale de voirie. Dans ce cas particulier, la commune transfère temporairement sa maîtrise d'ouvrage.

**Unanimité.**

#### **2016-06-30-12/50 - ADHESION DES COMMUNES DE LEON, LIT ET MIXE, SAINT JULIEN EN BORN ET VIELLE SAINT GIRONS AU SMGBL**

Le conseil approuve la modification des statuts du syndicat mixte de gestion des baignades landaises qui intègre désormais l'adhésion des nouvelles communes.

**Unanimité.**

**2016-06-30-13/51 - MODIFICATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES COMMUNES INTERESSEES – ADAPTATION DU RESEAU DE TRANSPORT YEGO PLAGES – CREATION DE LA LIGNE E ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'ELABORATION ET DE GESTION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME, DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE**

Suite au transfert de la compétence PLUi à MACS et la mise en place d'un réseau de transport estival des navettes de plages Yego pour les communes rurales, les attributions de compensation (sommes remboursées par MACS à la commune au titre de l'ancienne taxe professionnelle) ont été revues par la commission d'évaluation des charges transférées.

L'attribution de compensation pour Labenne passera de 906 700.22 en 2016 à 897 187.15 euros en 2017.

**POUR : 22**

**ABSTENTIONS : 5** (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Brunet Chantal, Bodart Maïder, Vanier Jean-Marie)

**2016-06-30-14/52 - POLE CULINAIRE MACS – CONVENTION PORTANT REVERSEMENT DU MONTANT DES REPAS PRODUITS POUR LES CRECHES ET ALSH MUNICIPAUX**

Le conseil municipal approuve le renouvellement des conventions portant organisation de la fourniture des repas à la crèche, la halte-garderie et le centre de loisirs, par le pôle culinaire MACS et les modalités de facturation par MACS.

**POUR : 22**

**ABSTENTIONS : 5** (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Brunet Chantal, Bodart Maïder, Vanier Jean-Marie)

**2016-06-30-15/53 - REVISION PLU : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Madame Benoit-Delbast, adjointe à l'urbanisme, présente aux conseillers municipaux le document du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Elle retrace les grands points du document et invite les conseillers au débat.

Les prochains documents d'urbanisme auront les objectifs suivants :

- Faciliter les déplacements doux
- Préserver le pourcentage d'espaces verts
- Réduire les zones constructibles pour arriver à 1.5% d'augmentation de la population en 2030 (2.5% à 3% les 10 dernières années). Estimation de la population en 2030 : 7 524 habitants avec un ratio de 1.12 par logement
- Densifier la zone urbaine
- Permettre l'implantation des établissements de santé
- Réhabiliter les friches urbaines
- Encourager les commerces de proximité
- Soutenir les zones d'activités économiques
- Gérer l'extension du ZOO en préservant la coupure d'urbanisation
- Protéger les dunes
- Protéger la plage en attendant le plan plage
- Préserver par les trames vertes et bleues l'espace naturel
- Aménager l'espace dunaire par la mise en valeur de la chapelle
- Encourager l'amélioration de l'habitat par une politique volontariste de maîtrise des énergies par les aides TEPOS et MACS

Mme Bodart souligne la difficulté d'améliorer les espaces verts en ville qu'elle juge peu nombreux. La densification va entraîner plus d'empiétement sur la nature et de même aussi en matière de pluvial, il

faudra réglementer l'imperméabilisation des sols car elle pense que cela aura une incidence sur les remontées de nappes phréatiques.

M. Payen évoque le quartier nouveau du lotissement Estounicq où les murs le long de la rue des Châtaigniers sont inesthétiques.

Sont évoqués aussi les problèmes liés aux cheminements doux (pistes cyclables) et les déplacements Nord/Sud liés à une rocade.

Madame Benoit-Delbast explique que la densification est aussi une solution pour éviter de gagner de l'espace sur la forêt. Cela passe peut-être par des habitations avec plus de hauteurs...

Quant à la préservation du « vert » en ville, Monsieur le Maire précise que tous les nouveaux programmes ont une obligation de pourcentage d'espaces verts, à l'image de ce qui s'est fait le long de l'avenue du Général de Gaulle.

Monsieur le Maire rappelle concernant les zones inondables qu'il y a cinquante ans, sur Labenne, plusieurs secteurs étaient inondés régulièrement.

#### **2016-06-30-16/54 - CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE ET D'UN POSTE D'INGENIEUR**

Dans le cadre des candidatures au titre de la promotion interne (accession au grade supérieur au mérite par soutenance d'un dossier) deux agents communaux labennais ont été lauréats des examens organisés par le centre de gestion des Landes, établissement public gestionnaire des carrières des fonctionnaires territoriaux.

Il s'agit de Richard Gastambide qui postulait au grade d'agent de maîtrise qui a obtenu la promotion par avis de la commission administrative paritaire au sein de laquelle siègent élus landais et représentants des organisations syndicales en date du 29.04.2016 et Philippe Fabre qui postulait au grade d'ingénieur territorial qui a obtenu la promotion par avis favorable de la CAP du 24.06.2016.

Monsieur le Maire propose de transformer le tableau des effectifs pour permettre une nomination au 1<sup>er</sup> juillet pour le premier et au 1<sup>er</sup> septembre pour le deuxième.

**Unanimité.**

#### **2016-06-30-17/55 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'I.H.M**

Le conseil municipal désigne Monsieur le Maire pour siéger en qualité de titulaire au sein du conseil d'administration de l'Institut Hélio Marin de Labenne et Madame Chessoux en qualité de suppléante.

**Unanimité.**

#### **2016-06-30-18/56 - AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN AU LOTISSEMENT BETH CEU**

Le conseil municipal autorise des particuliers à revendre leur habitation édifiée sur un terrain issu d'un lotissement municipal, suite à leur séparation.

**Unanimité.**

**Questions diverses :**

Monsieur le Maire évoque ensuite les rapports annuels des syndicats intercommunaux auxquels la Commune appartient (SYDEC, SIVOM et SITCOM) pour les compétences électricité, collecte et traitement des ordures ménagères, mis à la disposition des conseillers.

Séance levée à 20h25.

A Labenne, le 4 Juillet 2016  
Pour le Maire empêché,  
La Première Adjointe,



Jacqueline BENOÎT-DELBAST

